

Fiche de poste en mathématiques au Collège Lycée Expérimental



Au CLE, le recrutement se fait hors mouvement par cooptation de l'équipe enseignante.

| Etablissement | Collège Lycée Expérimental (CLE) 1000 Grand Parc 14200 Hérouville Saint-Clair |
|----------------------------------|--|
| Discipline | Mathématiques |
| Quotité horaire | 9 heures |
| Date de prise de poste | 01/09/24 |
| Modalités - dates de recrutement | Mardi 20 février à 18h30 : Réunion d'informations au CLE Du 11 mars au 21 mars : Stage d'observation et rencontre avec des membres de l'équipe (1 journée) Vendredi 22 mars : Date limite de dépôt de candidature (CV et lettre de motivation) Mercredi 27 mars : Résultat de la cooptation. |
| Contacts- Renseignements | La Direction du CLE, Samuel DUCHESNE et Dorothée HUOT : direction.cle@ac-normandie.fr Marlène BOUTELOUP, responsable des Relations extérieures : marlene.bouteloup@ac-normandie.fr Site internet de l'établissement : https://college-lycee-experimental.etab.ac-normandie.fr/ |

Profil et missions du poste :

- L'enseignant de mathématiques assure des heures d'enseignement hebdomadaire en collège et lycée mais aussi des enseignements périodiques, des cours interdisciplinaires et des cours modulaires au collège.
- Il propose également des ateliers et des temps d'ouverture culturelle intégrés à son emploi du temps à destination des collégiens et des lycéens.
- Tout en exerçant ses fonctions d'enseignement, l'enseignant de mathématiques pourrait assurer une mission de tutorat auprès d'un groupe d'élèves de collège ou de lycée.
- Il prendra part à la concertation enseignante hebdomadaire dans le cadre de l'autogestion de l'établissement.

Conditions pour postuler:

- Le candidat doit être certifié ou agrégé en mathématiques.
- Il doit être affecté dans l'académie de Normandie pour la rentrée prochaine.

Précision affectation :

Si l'enseignant est titulaire d'un poste fixe, une fois coopté, il reste titulaire de son poste pendant deux ans. A l'issue de la deuxième année s'il souhaite rester, il renonce à son poste et est affecté à titre définitif au CLE en qualité de TZR sur la zone de remplacement correspondant à son affectation d'origine.